CONSO 1

COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~XXXXXXXXXXXX~~[1] [2] : *New Lachaussée*

Forme juridique: *Société anonyme*

Adresse: *Rue de Milmort* N°: *670* Boîte:

Code postal: *4041* Commune: *Milmort*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de *Liège, division Liège*

Adresse Internet[3]:

Adresse e-mail[4]:

Numéro d'entreprise *0446.425.969*

COMPTES CONSOLIDÉS en MILLIERS EURO

communiqués à l'assemblée générale du *27 / 05 / 2024*

et relatifs à l'exercice couvrant la période du *01 / 01 / 2023* au *31 / 12 / 2023*

Exercice précédent du *01 / 01 / 2022* au *31 / 12 / 2022*

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** / ~~ne sont pas~~ identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes consolidés:
- le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante *(article 3:26, §2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations)*

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: *42* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *5.2, 5.3, 5.4, 5.7, 5.8.2, 5.8.5, 5.9.6, 5.10.1, 5.18, 8, 9*

LSLB srl (représentée par Ludovic BIEMAR, représentant permanent) Administrateur délégué

Signature (nom et qualité)

1 Biffer la mention inutile.

2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

3 Mention facultative.

4 Mention facultative.

LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

LSLB srl
N°: 0805.604.103
Rue de la Poste 27, 4850 Plombières, Belgique

Administrateur délégué
11/09/2023 - 28/05/2029

Représenté(es) par:

Ludovic BIEMAR
(Représentant permanent)
Rue de la Poste 27, 4850 Plombières, Belgique

AXYLIUM AUDIT - LIEGE
N°: 0450.271.327
Rue Julien-D'Andrimont 33 boîte 62, 4000 Liège, Belgique
N° de membre: B00193

Commissaire
22/12/2023 - 25/05/2026

Représenté(es) par:

David DEMONCEAU
(Réviseur)
Rue Julien-D'Andrimont 33 boîte 62, 4000 Liège, Belgique
N° de membre: A02204

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN [5]

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20	.....	.....
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	*5.415*	*4.463*
Immobilisations incorporelles	5.8	21	*1.050*	*30*
Ecarts de consolidation positifs	5.12	9920	*571*	*714*
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	*3.680*	*3.405*
Terrains et constructions		22	*711*	*722*
Installations, machines et outillage		23	*750*	*491*
Mobilier et matériel roulant		24	*454*	*331*
Location-financement et droits similaires		25	*1.760*	*1.860*
Autres immobilisations corporelles		26	*5*	*1*
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	.....	.....
Immobilisations financières	5.1 à 5.4/5.10	28	*114*	*314*
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921	.....	.....
Participations		99211	.....	.....
Créances		99212	.....	.....
Autres immobilisations financières	5.10	284/8	*114*	*314*
Actions et parts		284	*13*	*13*
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	*101*	*301*

5 Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	*93.640*	*106.346*
Créances à plus d'un an		29	.....	.....
Créances commerciales		290	.....	.....
Autres créances		291	.....	.....
Latences fiscales actives		292	.....	.....
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	*44.319*	*54.850*
Stocks		30/36	*6.578*	*5.814*
Approvisionnements		30/31	*5.087*	*3.490*
En-cours de fabrication		32	*780*	*1.875*
Produits finis		33	*488*	*332*
Marchandises		34	.....	.....
Immeubles destinés à la vente		35	.....	.....
Acomptes versés		36	*223*	*117*
Commandes en cours d'exécution		37	*37.741*	*49.036*
Créances à un an au plus		40/41	*22.324*	*18.538*
Créances commerciales		40	*20.883*	*16.303*
Autres créances		41	*1.441*	*2.235*
Placements de trésorerie		50/53	*2.500*	.....
Actions propres		50	.....	.....
Autres placements		51/53	*2.500*	.....
Valeurs disponibles		54/58	*23.495*	*30.771*
Comptes de régularisation		490/1	*1.002*	*2.187*
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	*99.055*	*110.809*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	*31.391*	*24.218*
Apport [6]		10/11	*1.551*	*1.551*
Capital		10	*1.551*	*1.551*
Capital souscrit		100	*1.551*	*1.551*
Capital non appelé		101	.....	.....
En dehors du capital		11	.....	.....
Primes d'émission		1100/10	.....	.....
Autres		1109/19	.....	.....
Disponible		110	.....	.....
Indisponible		111	.....	.....
Plus-values de réévaluation		12	.....	.....
Réserves consolidées (+)/(-)	5.11	9910	*29.279*	*22.026*
Ecarts de consolidation négatifs	5.12	9911	.....	.....
Ecarts de conversion (+)/(-)		9912	.....	.....
Subsides en capital		15	*561*	*641*
INTÉRÊTS DE TIERS				
Intérêts de tiers		9913	.....	.....
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	*10.035*	*5.925*
Provisions pour risques et charges		160/5	*10.035*	*5.925*
Pensions et obligations similaires		160	*3.279*	*3.231*
Charges fiscales		161	*1.641*	*1.087*
Grosses réparations et gros entretien		162	.....	.....
Obligations environnementales		163	.....	.....
Autres risques et charges		164/5	*5.115*	*1.607*
Impôts différés	5.6	168	.....	.....

6 Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	*57.629*	*80.666*
Dettes à plus d'un an	5.13	17	*287*	*656*
Dettes financières		170/4	*275*	*619*
Emprunts subordonnés		170	.....	.....
Emprunts obligataires non subordonnés		171	.....	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	*179*	*345*
Etablissements de crédit		173	.....	*52*
Autres emprunts		174	*96*	*222*
Dettes commerciales		175	.....	.....
Fournisseurs		1750	.....	.....
Effets à payer		1751	.....	.....
Acomptes sur commandes		176	.....	.....
Autres dettes		178/9	*12*	*37*
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	*57.317*	*79.964*
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	*369*	*353*
Dettes financières		43	.....	.....
Etablissements de crédit		430/8	.....	.....
Autres emprunts		439	.....	.....
Dettes commerciales		44	*4.732*	*13.970*
Fournisseurs		440/4	*4.732*	*13.970*
Effets à payer		441	.....	.....
Acomptes sur commandes		46	*42.064*	*59.597*
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	*3.396*	*2.531*
Impôts		450/3	*1.482*	*736*
Rémunérations et charges sociales		454/9	*1.914*	*1.795*
Autres dettes		47/48	*6.756*	*3.513*
Comptes de régularisation		492/3	*25*	*46*
TOTAL DU PASSIF		10/49	*99.055*	*110.809*

COMPTE DE RÉSULTATS

(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature) [7]

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	*76.729*	*51.986*
Chiffre d'affaires	5.14	70	*87.620*	*26.633*
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	*-12.236*	*25.030*
Production immobilisée		72	*981*	.....
Autres produits d'exploitation		74	*364*	*323*
Produits d'exploitation non récurrents	5.14	76A	.....	.....
Coût des ventes et des prestations		60/66A	*59.844*	*39.279*
Approvisionnements et marchandises		60	*31.750*	*21.643*
Achats		600/8	*32.655*	*21.660*
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	*-905*	*-17*
Services et biens divers		61	*10.314*	*4.954*
Rémunérations, charges sociales et pensions	5.14	62	*13.780*	*12.568*
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	*411*	*358*
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	*-5*	*-201*
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	*3.483*	*-555*
Autres charges d'exploitation		640/8	*98*	*76*
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649	.....	.....
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960	.....	.....
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A	*13*	*436*
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	*16.885*	*12.707*

7 Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 3:149, paragraphe 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	*534*	*334*
Produits financiers récurrents		75	*326*	*257*
Produits des immobilisations financières		750	.....	.....
Produits des actifs circulants		751	*143*	*187*
Autres produits financiers		752/9	*183*	*70*
Produits financiers non récurrents	5.14	76B	*208*	*77*
Charges financières		65/66B	*590*	*463*
Charges financières récurrentes		65	*590*	*463*
Charges des dettes		650	*109*	*120*
Amortissements sur écart de consolidation positifs		9961	*143*	*143*
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	.....	.....
Autres charges financières		652/9	*338*	*200*
Charges financières non récurrentes	5.14	66B	.....	.....
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	*16.829*	*12.578*
Prélèvement sur les impôts différés		780	.....	.....
Transfert aux impôts différés		680	.....	.....
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	*4.416*	*3.265*
Impôts	5.14	670/3	*4.416*	*3.316*
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	.....	*51*
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	*12.413*	*9.313*
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (+)/(-)		9975	.....	.....
Résultats en bénéfice		99751	.....	.....
Résultats en perte		99651	.....	.....
Bénefice consolidé (Perte consolidée) (+)/(-)		9976	*12.413*	*9.313*
Part des tiers dans le résultat (+)/(-)		99761	.....	.....
Part du groupe dans le résultat (+)/(-)		99762	*12.413*	*9.313*

ANNEXE

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) [8] [9]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) [10]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) [11]
FRITZ WERNER Industrie-Ausrüstungen GmbH *DE0222535262* *Société privée à responsabilité limitée* *Industriestraße 7, 65366 Geisenheim, Allemagne*	G	*100*	
MANUBALTAS UAB *LT111810024* *Société privée à responsabilité limitée* *Zirmunu g. 68A-5, 09124 VILNIUS LT, Lituanie*	G	*100*	
EUROLACHAUSSEE SAS *FR3391160096300019* *Société à responsabilité limitée* *Rue Louis Leprince Ringuet 10, 13013 Marseille, France*	G	*100*	

8 **G.** Consolidation globale
P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)
E1. Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)
E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)
E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)
E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

CRITERES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I.de l'arrêté royal sur l'exécution du code de sociétées et des associations.)

La méthode de consolidation par intégration globale est retenue dans les cas où les conditions suivantes sont réunies :

- détention de plus de 50 % du capital ;
- exercice d'une activité rentrant dans le cadre de celles du Groupe ;
- orientation commune de gestion.

Elle consiste à incorporer dans les comptes de la société-mère chaque élément d'actif et de passif de la filiale concernée, en substitution de la valeur d'inventaire de la participation. Elle conduit à constater une différence de consolidation et à dégager la part des tiers minoritaires. De même, les postes du compte de résultats de la filiale sont cumulés avec ceux de la société-mère et le résultat de l'exercice des sociétés consolidées est réparti en part de la société-mère et en part des tiers Les comptes et les opérations réciproques sont éliminés
.
La méthode d'intégration proportionnelle est appliquée aux filiales communes. Dans ce cas, les éléments d'actif et de passif, les droits et engagements et les produits et charges des filiales communes sont inclus dans les comptes consolidés au prorata des droits détenus dans leur capital par la société consolidante et les filiales comprises dans la consolidation.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (en vertu de l'article 3:102 du même arrêté)

REGLES D'ÉVALUATION

Revelé des criteres d'importance significative présidé a l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les criteres relatifs

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations *(en vertu de l'article 3:156, VI.a. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger *(en vertu de l'article 3:156, VI.b. de l'arrêté royal précité).*

Sur base de l'arrêté royal du 14 septembre 1983, le Conseil d'Administration a défini les règles d'évaluation suivantes:

Tous les amortissements sont pratiqués de façon linéaire.

I - Frais d'établissement :
Aux prix de revient ou d'acquisition des actifs, amortissables à concurrence de 20% l'an.

II - Immobilisations incorporelles :
Les immobilisations incorporelles sont évaluées au prix de revient, d'acquisition ou d'apport et amorties suivant leur durée d'utilisation prévue telle qu'elle sera fixée par le Conseil d'Administration suivant les plans de production et les perspectives commerciales du ou des produits concernés.
Les frais de recherche et de développement, exposés pour la création de produits non commercialisés ou non commercialisables ou dont la valeur économique n'est pas proportionnelle aux frais exposés, feront l'objet d'amortissements exceptionnels, ainsi que les brevets, licences ou know-how qui seraient tombés dans le domaine public ou devenus sans utilité pour la société.
Les acomptes versés sur immobilisations incorporelles ne feront pas l'objet d'amortissements.
Le taux appliqué pour enregistrer l'amortissement sera entre 20 et 33 % selon la nature et la durée de vie du bien (Software par exemple).
III - Immobilisations corporelles :
Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix de revient, d'acquisition ou d'apport amortissables comme suit :

- terrains : 0%
- Immeubles : 3,33%
- Aménagements immeubles : 10%
- Installations, machines et outillages : 10%
- Mobilier de bureau : 10%
- Matériel de bureau / Informatique : 20%-33%
- Matériel roulant : 10%-20%
- Petit outillage : 20%-33%
- Matériel de production : 10%-33%

Les amortissements seront pratiqués dans l'année de l'acquisition des biens.
En cas de -value durable, il sera pratiqué un amortissement exceptionnel sur le bien concerné.
Les immobilisations désaffectées sont transférées en autres immobilisations corporelles et amorties conformément au plan fixé.

IV - Immobilisations financières :
Les immobilisations financières, comprenant les participations, actions, parts et créances dans des entreprises liées ou non, sont comptabilisées à leur prix de souscription ou d'acquisition.
Une réduction de valeur peut être actée sur les participations ou les actions en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

V - Créances à plus d'un an et créances à un an au plus :
Celles-ci sont comptabilisées à leur prix d'acquisition au moment de leur apparition. Les créances

exprimées en monnaies étrangères sont inscrites pour leur contre-valeur en Euros au cours du jour de l'acquisition. Si, au terme de l'exercice, la valeur de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable, et que cette moins-value puisse être considérée comme réelle et durable, une réduction de valeur y est appliquée jusqu'à concurrence de la moins-value constatée.

VI - Stocks :

Les stocks non mouvementés pendant cinq ans consécutivement feront l'objet d'une réduction de valeur pour leur totalité.
Pour certains biens représentant une valeur conséquente, une analyse technique de l'utilité de ces biens déterminera l'ampleur de la réduction de valeur à appliquer, soit totale, soit partielle.

a) Matières premières, fournitures et marchandises :
Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré. Des réductions de valeur seront actées lorsque le prix du marché sera inférieur au prix moyen pondéré

b) Encours de fabrication :
Ils seront évalués en ajoutant au prix d'acquisition des matières premières, des matières consommables et des fournitures, les coûts de la main d'œuvre de l'atelier et du bureau d'études calculés aux taux horaires moyens de l'exercice.

c) Commandes encours d'exécution :
Les commandes en cours d'exécution sont évaluées selon la méthode dite du « pourcentage d'avancement des travaux ». Cette méthode vise à refléter au mieux la réalité économique de l'entreprise en reconnaissant les bénéfices liés à une commande dans sa période de fabrication effective.
Par prudence, et afin d'éviter la prise en résultat de bénéfices surestimés à devoir extourner par la suite, les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient, majoré, compte tenu du degré d'avancement des travaux de fabrication, de 80% de l'excédent du prix (total) stipulé au contrat par rapport au coût de revient (total), soit 80% de la marge prévisionnelle déterminée au début du contrat.
En outre, la reconnaissance de ce pourcentage de marge bénéficiaire ne sera enregistré que pour les commandes dont le degré d'avancement atteint 80%, à savoir que leur prix de revient devra atteindre ou dépasser 80% du prix de revient budgétisé.
Précisons que sont exclus du prix de revient certains frais enregistrés uniquement à ou après l'expédition (exemple : Frais de transport, emballage, assistance technique, pièces gratuites,…)

Chez Fritz Werner, la marge sur les commandes en cours d'exécution est prise uniquement au moment de la FAT (« Final Acceptance Test »).

Par ailleurs, à la date de clôture de l'exercice, si le coût de revient majoré du montant estimé des frais encore à exposer sur une commande dépasse le prix de vente prévu au contrat de cette commande, une réduction de valeur sera envisagée.
Dans les cas où une réduction de valeur serait insuffisante pour couvrir les risques et charges liés à la poursuite de l'exécution d'une commande, une provision pour risques et charges pourra être constituée.
Les acomptes facturés en fonction de l'état de l'avancement des commandes sont traités comme des acomptes reçus sur commandes et ainsi portés au passif du bilan sous les dettes à un an au plus (compte 46 « Acomptes reçus sur commandes »).

d) Produits finis :
Ils seront évalués comme prévu au point 6.b. Des réductions de valeur sur les produits finis seront pratiquées lorsque leur prix de revient est supérieur au prix de réalisation nette.

VII - Valeurs disponibles :

Les avoirs en devises seront évalués à leur cours du jour. Les écarts d'évaluation au 31/12 de chaque année sont comptabilisés de la manière suivante :
- Si l'écart est positif et conséquent, il est porté en compte de régularisation dans le

respect du principe de prudence ;
- Si l'écart est négatif, il est porté dans les charges financières de l'exercice concerné.

VIII - Comptes de régularisation :

Ces postes sont établis de telle manière que les charges et profits relatifs à l'exercice soient correctement traduits dans les résultats.

IX - Dettes :

Elles sont inscrites à leur valeur nominale. Si elles sont exprimées en monnaies étrangères, elles sont inscrites pour leur contre-valeur au cours du jour où elles sont apparues. Des adaptations de la contre-valeur Euro seront faites pour tous les éléments monétaires non spécifiquement couverts au cours moyen du marché au comptant à la date du bilan. Les écarts de conversion sont globalisés par devises. Il est interdit de compenser les écarts obtenus entre les différentes devises.

X - Provisions pour risques et charges :

Le Conseil d'Administration détermine, en fonction de la politique suivie, les montants qui doivent être prévus pour couvrir :
- Les engagements incombant à l'entreprise en matière de pré pension et de droits similaires.
- Les charges de grosses répartitions et de grands entretiens.
- Les risques découlant de sûretés constituées.
- D'autres risques éventuels, dont les frais restant à engager pour réaliser le montage et la mise au point afin d'obtenir le certificat de réception du matériel, des machines livrées. La relation entre ces provisions et le contrat commercial est donc essentiel.

De plus, les provisions constituées au cours de l'exercice précédent sont adaptées à l'évaluation actuelle des risques ; le cas échéant, les provisions superflues sont reprises au profit du compte de résultats.

* * *

METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales

	Codes	Exercice
Impôts différés et latences fiscales		
Impôts différés	(168)	
Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avri 2019 portant exécution du Code des sociétés)	1681	
Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité)	1682	

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	*xxxxxxxxxxxxxx*	*145*
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	*981*	
Cessions et désaffectations	8031	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041	.....	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99811	.....	
Autres variations (+)/(-)	99821	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	*1.126*	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	*xxxxxxxxxxxxxx*	*145*
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	.....	
Repris	8081	.....	
Acquis de tiers	8091	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111	.....	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99831	.....	
Autres variations (+)/(-)	99841	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	*145*	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	*981*	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	*xxxxxxxxxxxxxx*	*683*
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	*52*	
Cessions et désaffectations	8032	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042	.....	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99812	.....	
Autres variations (+)/(-)	99822	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	*735*	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	*xxxxxxxxxxxxxx*	*653*
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	*13*	
Repris	8082	.....	
Acquis de tiers	8092	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112	.....	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99832	.....	
Autres variations (+)/(-)	99842	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	*666*	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	*69*	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	*xxxxxxxxxxxxxx*	*1.052*
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023		
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8043		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99813		
Autres variations (+)/(-)	99823		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	*1.052*	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	*xxxxxxxxxxxxxx*	*1.052*
Mutations de l'exercice			
Actés	8073		
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8113		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99833		
Autres variations (+)/(-)	99843		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	*1.052*	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212		

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	841
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	23	
Cessions et désaffectations	8171	10	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99851		
Autres variations (+)/(-)	99861		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	854	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99871		
Autres variations (+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	119
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	34	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	10	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99891		
Autres variations (+)/(-)	99901		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	143	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	711	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	*xxxxxxxxxxxxxx*	*1.707*
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	*391*	
Cessions et désaffectations	8172	*29*	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	.....	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99852	.....	
Autres variations (+)/(-)	99862	*-2*	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	*2.067*	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	*xxxxxxxxxxxxxx*	.....
Mutations de l'exercice			
Actées	8212	.....	
Acquises de tiers	8222	.....	
Annulées	8232	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242	.....	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99872	.....	
Autres variations (+)/(-)	99882	.....	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	*xxxxxxxxxxxxxx*	*1.216*
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	*130*	
Repris	8282	.....	
Acquis de tiers	8292	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	*29*	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	.....	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99892	.....	
Autres variations (+)/(-)	99902	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	*1.317*	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	*750*	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	*xxxxxxxxxxxxxx*	*1.331*
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	*255*	
Cessions et désaffectations	8173	*2*	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	.....	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99853	.....	
Autres variations (+)/(-)	99863	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	*1.584*	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	*xxxxxxxxxxxxxx*	.....
Mutations de l'exercice			
Actées	8213	.....	
Acquises de tiers	8223	.....	
Annulées	8233	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243	.....	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99873	.....	
Autres variations (+)/(-)	99883	.....	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	*xxxxxxxxxxxxxx*	*1.000*
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	*132*	
Repris	8283	.....	
Acquis de tiers	8293	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	*2*	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	.....	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99893	.....	
Autres variations (+)/(-)	99903	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	*1.130*	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	*454*	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	*xxxxxxxxxxxxxxx*	*3.100*
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	.....	
Cessions et désaffectations	8174	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8184	.....	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99854	.....	
Autres variations (+)/(-)	99864	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	*3.100*	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	*xxxxxxxxxxxxxxx*	.....
Mutations de l'exercice			
Actées	8214	.....	
Acquises de tiers	8224	.....	
Annulées	8234	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8244	.....	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99874	.....	
Autres variations (+)/(-)	99884	.....	
Plus-values au terme de l'exercice	8254	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	*xxxxxxxxxxxxxxx*	*1.240*
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	*100*	
Repris	8284	.....	
Acquis de tiers	8294	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8314	.....	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99894	.....	
Autres variations (+)/(-)	99904	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	*1.340*	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	*1.760*	
DONT			
Terrains et constructions	250	*1.760*	
Installations, machines et outillage	251	.....	
Mobilier et matériel roulant	252	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	2
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	6	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99855		
Autres variations (+)/(-)	99865		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	8	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99875		
Autres variations (+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	1
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	2	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99895		
Autres variations (+)/(-)	99905		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	3	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	5	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	13
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	13	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	13	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	301
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	11	
Remboursements	8592	211	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99952		
Autres (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	101	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

ÉTAT DES RESERVES CONSOLIDÉES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice .....(+)/(-)	9910P	*xxxxxxxxxxxxxx*	*22.026*
Mutations de l'exercice			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé .....(+)/(-)	99002	*7.578*	
Autres variations .....(+)/(-)	99003	*-325*	
(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)			
Participation bénéficiaire pour le personnel		*-325*	
Dividendes		*-4.835*	
.....		.....	
.....		.....	
Réserves consolidées au terme de l'exercice .....(+)/(-)	(9910)	*29.279*	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201P	xxxxxxxxxxxxxxx	714
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99021		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99031		
Amortissements	99041	143	
Ecarts portés en résultats	99051		
Autres variations	99061		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201	571	
CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99022		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99032		
Amortissements	99042		
Ecarts portés en résultats	99052		
Autres variations	99062		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111		
MISE EN EQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99033		
Amortissements	99043		
Ecarts portés en résultats	99053		
Autres variations	99063		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202		
MISE EN EQUIVALENCE - ÉCARTS NEGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99034		
Amortissements	99044		
Ecarts portés en résultats	99054		
Autres variations	99064		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112		

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	*345*
Emprunts subordonnés	8811	.....
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	*167*
Etablissements de crédit	8841	*52*
Autres emprunts	8851	*126*
Dettes commerciales	8861	.....
Fournisseurs	8871	.....
Effets à payer	8881	.....
Acomptes sur commandes	8891	.....
Autres dettes	8901	*24*
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	*369*
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	*275*
Emprunts subordonnés	8812	.....
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	*179*
Etablissements de crédit	8842	.....
Autres emprunts	8852	*96*
Dettes commerciales	8862	.....
Fournisseurs	8872	.....
Effets à payer	8882	.....
Acomptes sur commandes	8892	.....
Autres dettes	8902	*12*
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	*287*
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	.....
Emprunts subordonnés	8813	.....
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	.....
Etablissements de crédit	8843	.....
Autres emprunts	8853	.....
Dettes commerciales	8863	.....
Fournisseurs	8873	.....
Effets à payer	8883	.....
Acomptes sur commandes	8893	.....
Autres dettes	8903	.....
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	.....

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ		
Dettes financières	8922	*345*
Emprunts subordonnés	8932	.....
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	*345*
Etablissements de crédit	8962	.....
Autres emprunts	8972	.....
Dettes commerciales	8982	.....
Fournisseurs	8992	.....
Effets à payer	9002	.....
Acomptes sur commandes	9012	*42.064*
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	.....
Impôts	9032	.....
Rémunérations et charges sociales	9042	.....
Autres dettes	9052	.....
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	*42.409*

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
Ventilation par marché géographique			
Belgique		*19.860*	*9.856*
Autres pays		*67.760*	*16.777*
.....		.....	.....
.....		.....	.....
Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique	99083	*19.860*	*9.856*
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	*153*	*147*
Ouvriers	90911	*55*	*52*
Employés	90921	*98*	*95*
Personnel de direction	90931	.....	.....
Autres	90941	.....	.....
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	*13.780*	*12.568*
Pensions	99622	.....	.....
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	*91*	*88*
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902	.....	.....
Ouvriers	90912	.....	.....
Employés	90922	.....	.....
Personnel de direction	90932	.....	.....
Autres	90942	.....	.....
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623	.....	.....
Pensions	99624	.....	.....
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082	.....	.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	*208*	*77*
Produits d'exploitation non récurrents	76A	.....	.....
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	.....	.....
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970	.....	.....
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620	.....	.....
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	.....	.....
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	.....	.....
Dont:			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
Produits financiers non récurrents	76B	*208*	*77*
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	.....	.....
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621	.....	.....
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	.....	.....
Autres produits financiers non récurrents	769	*208*	*77*
Dont:			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	*13*	*436*
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	*13*	*436*
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	.....	.....
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9962	.....	.....
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620	.....	.....
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	.....	.....
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	*13*	*436*
Dont:			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690	.....	.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Charges financières non récurrentes	66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Dont:			
.....			
.....			
.....			
.....			
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs (-)	9963		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT			
Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future	99084		
Influence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	99085		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	
de tiers	99087	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN - VALEUR	9217	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS - VALEUR	9218	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS - VALEUR	9219	
DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :		
aux taux d'intérêt	99088	
aux taux de change	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises	99090	
autres opérations similaires	99091	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :		
aux taux d'intérêt	99092	
aux taux de change	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises	99094	
autres opérations similaires	99095	

	Exercice
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	
GARANTIES BANCAIRES DE BONNE EXECUTION	*615.000*
GARANTIE BANCAIRES DE RESTITUTION D'ACOMPTE	*2.820.000*

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

Le personnel de New Lachaussée et de Fritz Werner bénéficie d'une assurance groupe de type "Contribution définie".

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS	Exercice
Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'événements post-clôture qui modifieraient de manière significative les résultats présentés ci-dessus. Le Conseil d'Administration n'a pas identifié d''événement pouvant avoir influencé l'activité, pas même le conflit en Ukraine	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN	Exercice
A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières			
Participations	9261		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et reelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations	9262		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

	Exercice

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble:

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées au même titre aux anciens administrateurs ou gérants	99097	
Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée	99098	

	Codes	Exercice
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	*24.150*
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

New Lachaussée Group
Rapport de Gestion Consolidé sur l'année 2023

A établir en conformité avec les obligations découlant de l'article 3:32 du Code des Sociétés et Associations, destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire prévue le dernier lundi du mois de mai à 18 heures (si ce jour est un jour férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit), soit le lundi 27 mai 2024 à 18 heures.

1. EXPOSÉ SUR L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS ET DES RÉSULTATS DU GROUPE

Activité commerciale

Présence de plus en plus accrue des nouveaux acteurs concurrentiels américains et turcs dans le domaine.

Domaine civil :

Comme nous le pressentions l'année dernière, les facturations ont été très faibles en 2023 dans le domaine civil. Des investissements sont consentis en Europe pour lesquels New Lachaussée Group a été choisi.

Domaine militaire :

Questionnement en Europe sur la dépendance des Etats et sur la souveraineté en matière de fabrication de munitions. Il y a donc de nouvelles demandes en Europe.

Sur le marché Européen, New Lachaussée Group, avec ses usines en Belgique et en Allemagne, est très bien positionné pour pouvoir fournir des solutions rapides aux arsenaux. Nous espérons concrétiser certains contrats dans le courant de l'année 2024.

Activité industrielle

Domaine civil :

Aucune machine n'a été facturée en 2023 dans le domaine civil. Seul des facturations pour pièces de rechanges ont été réalisées.

Domaine militaire :

La livraison de gros projets a pris du retard car les clients n'étaient pas prêts, l'immeuble devant accueillir les machines étant toujours en construction.

L'année 2023 se caractérise par un chiffre d'affaires exceptionnel. Ce chiffre d'affaires provient notamment de projets qui n'ont pas pu être facturés à fin 2022 à cause de règles comptables du groupe relatif à la reconnaissance du revenu.

Personnel

L'effectif du groupe s'élève à 153 personnes fin 2023, soit une évolution de 4%. La situation est stable.

Résultats (k.EUR = 1.000 €)

Les comptes annuels, composés du bilan, du compte de résultats et de l'annexe, forment un tout et ont été établis conformément à la législation applicable aux sociétés de notre Groupe (Belgian gaap pour NLC et Gesamtkostenverfahren pour FWI).

Les comptes de l'exercice 2023 ont été arrêtés selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés lors des exercices précédents.

Les estimations comptables font partie intégrante des états financiers préparés par le management et sont basés sur la connaissance et l'expérience du management sur les faits passés et présents ainsi que sur les estimations des événements futurs. Ces estimations ont principalement trait au niveau de certaines provisions ainsi qu'à la comptabilisation des marges sur projets long terme.

Les ventes et prestations (70-74) s'élève à 76.729 k.EUR en 2023 pour 51.986 k.EUR en 2022.

Le résultat d'exploitation s'élève à 16.884 k.EUR, soit 22% des ventes et prestations. Ce taux est en légère diminution par rapport à 2022 (12.707 k.EUR, soit 24% des ventes et prestations).

Le résultat financier s'élève à - 55 k.EUR pour - 128 k.EUR en 2022. Malgré des charges financières importantes, New Lachaussée Group a continué à prêter de l'argent à une société du groupe, générant de bonnes recettes financières.

New Lachaussée Group clôture l'exercice avec un résultat net de 12.413 k.EUR.

Synthèses

L'année 2023 se caractérise par :

- la continuité du développement de nouvelles machines pour préparer le futur ;
- une stabilité de l'effectif ;
- l'utilisation importante de la sous-traitance locale pour permettre une très bonne flexibilité ;
- la continuité du développement du service après-vente.

Perspectives

Le carnet de commande est rempli pour les deux années à venir. Pour New Lachaussée, la location du deuxième atelier se termine fin d'année et sera renouvelé.

Fritz Werner a également eu besoin de louer un deuxième atelier pour réaliser son carnet de commande.

2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTÉ

Les risques récurrents liés au secteur d'activités sont principalement l'obtention des licences d'exportation.

3. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'organe d'administration n'a pas connaissance d'événements post-clôture qui modifieraient de manière significative les résultats présentés ci-dessus. L'organe d'administration n'a pas identifié d''événement pouvant avoir influencé l'activité, pas même le conflit en Ukraine.

4. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

Sans objet.

5. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE R&D

Des développements sont actuellement en cours dans le domaine de la fabrication de munitions dans le but d'offrir des machines avec de meilleures performances.

6. EXISTENCE DE SUCCURSALES

Sans objet.

7. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Sans objet.

8. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux instruments financiers se composent de liquidités en banque, d'avances remboursables ainsi que de créances et dettes commerciales afférent directement à ses activités. Les transactions opérées par le groupe sont très peu soumises aux risques de change, le groupe effectuant ses transactions financières exclusivement en Euros.

Pour accord sur le contenu du présent Rapport de Gestion sur l'année 2023 :

LSLB srl, Administrateur délégué
Représentée par Ludovic BIEMAR (représentant permanent)

Herstal, le 11 avril 2024

AXYLIUM AUDIT - LIEGE SRL

Rue Julien d'Andrimont, 33/62
B – 4000 Liège

+32 (0)4 252 26 43
liege-audit@axylium.net

NEW LACHAUSSEE SA

Rapport du commissaire sur les
COMPTES CONSOLIDES
pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Axylium
Audit Tax Accounting Consulting

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE ANONYME NEW LACHAUSSEE SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de NEW LACHAUSSEE SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 décembre 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de NEW LACHAUSSEE SA durant un exercice.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2023, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 99.055 milliers d'euros et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de 12.413 milliers d'euros.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Axylium
Audit Tax Accounting Consulting

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Axylium
Audit Tax Accounting Consulting

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

Axylium
Audit Tax Accounting Consulting

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes

consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas exercé de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations

Liège, le 08 mai 2024

AXYLIUM AUDIT - LIEGE
Commissaire
Représentée par

David DEMONCEAU
Réviseur d'Entreprises